



Case postale 375  
3000 Berne 7  
[www.helvetia-latina.ch](http://www.helvetia-latina.ch)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 8 mars 2010

### Helvetia Latina veut des actes !

**Lors de sa conférence de presse du 8 mars 2010, Helvetia Latina (HL) a estimé que le Conseil fédéral ne s'est pas suffisamment engagé, au cours de l'année 2009, pour que l'ordonnance d'application de la Loi sur les langues entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans un récent rapport, la commission de gestion du Conseil national relève les lacunes du Gouvernement dans la gestion du dossier du personnel. HL propose en conséquence d'introduire, lors de l'engagement des cadres, des critères linguistiques plus contraignants.**

Comme prévu, la loi sur les langues est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Toutefois, à cette date, l'ordonnance d'exécution, comprenant la partie concernant l'administration fédérale, n'était toujours pas prête. Or, le 23 octobre 2009, la Commission de gestion du Conseil national a relevé dans son rapport le pilotage insuffisant en matière de gestion du personnel par le Conseil fédéral et le DFF. Considérant que l'absence d'ordonnance est le résultat d'un manque d'organisation dans l'administration, HL désire par le dépôt d'une motion, suggérer un moyen d'agir efficacement afin d'améliorer la représentativité des communautés linguistiques minoritaires dans l'administration fédérale : en imposant aux cadres des critères de connaissances linguistiques minimales, l'engagement de cadres plurilingues, et la possibilité, pour ceux déjà en place, de se former par le biais de cours de langues.

En effet, selon le rapport PNR 56 publié en 2008, la langue maternelle des cadres influe sur l'engagement du personnel subalterne. Or, HL part du principe qu'un cadre plurilingue, disposant de très bonnes connaissances de deux langues officielles et d'une connaissance passive de la troisième, serait moins réticent à engager un collaborateur avec lequel il peut communiquer sans entraves. Dès lors, il importe que ne puissent accéder aux postes dirigeants que les collaborateurs et collaboratrices remplissant intégralement les conditions linguistiques requises au moment de leur engagement, voire après un délai raisonnable de mise à niveau.

HL demeurera attentive également aux choix opérés pour repourvoir les postes-clés dans l'administration et au sein des entités de droit public. HL insiste sur la nécessité de choisir un latin à la tête de la SSR pour succéder à M. Armin Walpen, afin de respecter un certain tournus entre les régions linguistiques.



Case postale 375  
3000 Berne 7  
[www.helvetia-latina.ch](http://www.helvetia-latina.ch)

Considérant qu'il est impératif de discuter de l'ensemble de ces questions avec le Conseiller fédéral en charge des dossiers du personnel, HL rencontrera M. le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz ce printemps encore.

HELVETIA LATINA

Contacts: Dominique de Buman, président, +41 (0) 79 649 15 37 ou  
Rolet Loretan, secrétaire général, +41 (0) 79 423 45 24